# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 16 février 2006

#### **Présents**

**Exécutif** M. Marc Michela maire

MmeMarie-Rose CharvozadjointeM.Michel Périllatadjoint

Bureau du Conseil MM. Florio Togni président

François Mégevand secrétaire (vice-président-e : procédure de remplacement en cours)

Conseil Municipal Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrey,

Laurette Ménétrey, Martine Schlatter

MM. Alain Corthay, André Favre, Olivier Ménétrey,

Etienne Murisier, Bernard Piguet, Léon Piller, Pierre Pricat

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire

Absent(e)s excusé(e)s -

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2006
- 2. Communications du Maire
- 3. Projet de délibération :
  - 01/2006: Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) Enquête publique N° 1399 Plan N° 29329-525
- 4. Divers.

**p. 2** (sur 6) PV CM 2006-02-16 mm

Le Président ouvre la séance à 20h15 et passe la parole au Maire, pour la première partie du Conseil qui consiste à présenter le projet lauréat du concours d'architecture, relatif au projet d'aménagement d'un lieu intergénérationnel au centre du village.

Le Maire présente le bureau dAR Architectes SA – qui vient du canton de Vaud contrairement à ce qui a été annoncé par erreur lors de l'inauguration de l'exposition. Ses collaborateurs présentent ensuite leur projet et répondent aux premières questions qui ont été posées par le public lors de l'exposition des projets du concours.

A la fin de l'exposé, le Maire remercie les intervenants et rappelle les recommandations qui ont été faites au lauréat par le Jury du concours.

Le Président ouvre ensuite le débat. Une discussion entre les architectes et les membres du Conseil en découle, lors de laquelle de nouvelles questions permettent d'apporter des éléments de réponse supplémentaires.

Après une courte pause, Laurent Paoliello expose en bref les questions et remarques qu'il a notées, et note les questions / réponses qui risquent d'être posées, afin d'avoir un document le plus complet possible lors de la présentation publique du projet lauréat qui va avoir lieu le 28 février 2006, par les Autorités meinites et dAR Architectes SA.

**Nota :** Lors de cette discussion, un planning approximatif des votes de crédit est décidé par le Conseil, soit :

- Crédit d'investissement de Rouelbeau : mai 2006
- Crédit d'étude du centre du village : septembre 2006.

## 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- André Favre demande une 1 ère correction, en page 6, point 5), lettre c):
  - → «... qu'une synthèse des tâches effectuées soit transmise aux membres du Conseil lors d'un prochain Conseil. ».
- 2<sup>ème</sup> correction suite à une question du Maire, en page 7, lettre h):
  - → «h) Ralentisseurs Rétrécisseurs
    Les ralentisseurs rétrécisseurs promis ne sont toujours pas posés... ».
- 3<sup>ème</sup> correction, mentionnée par le Président, page 3, point 3):
  - → «Le Président demande si d'autres personnes son intéressées ; dans la négative, un vote *consultatif* a lieu non secret puisque... ».

## 2) Communications du Maire

#### a) Elections municipales 2007

Selon le courrier reçu du Service des votations du canton, la date d'élection des conseillers municipaux est fixée au 25 mars 2007, celle des magistrats communaux au 29 avril 2007.

**p. 3** (sur 6) PV CM 2006-02-16 mv

#### b) Remplacement de Lesley Cherubini

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, il faudra élire un-e conseiller-ère municipal-e en tant que représentant-e au Conseil de la Fondation de la Pallanterie ; le Président rajoute qu'il faudra aussi prévoir l'élection pour le remplacement du poste vacant de vice-président-e du Conseil.

#### c) TPG

Suite à la séance qui a eu lieu avec les TPG et les communes desservies par la ligne A, Marie-Rose Charvoz indique que le 20 mai prochain, "une étape technique se formalise : les lignes 15 et 17 allant du Pont-Rouge jusqu'à Lancy et aux Palettes".

Par ailleurs, il vont essayer d'améliorer certaines lignes pour cette date, soit :

- horaires de midi à ré-instaurer comme l'ancien horaire pour les jeunes à Meinier, selon discussion lors d'un précédent Conseil;
- augmentation de fréquence et évolution du parcours de la ligne A ;
- maintien du Proxibus / adaptation selon les besoins de la région.

Olivier Ménétrey rajoute qu'il faudrait revoir les horaires de bus du matin totalement inadaptés depuis les derniers changements intervenus, ce à quoi Marie-Rose Charvoz répond que ce point a également été évoqué.

#### d) Tournoi intercommunal

Des jeux sous forme de tournoi sont prévus le 24 juin 2006 entre les conseillers municipaux de Gy, Jussy, Veigy et Meinier. Les détails complémentaires suivront.

#### e) Nouvelle rivière à Meinier

Le domaine de l'eau nous a demandé de dénommer un nouveau cours d'eau sur la commune, pour lequel un nom devait être donné dans un délai relativement court. Marie-Rose Charvoz montre son emplacement sur un plan. Le nom choisi par l'Exécutif en fonction des parcelles et de l'histoire des lieux est "Le Rouelbeau".

#### f) Inauguration de l'amenée du gaz et de l'abattoir rénové

Afin de marquer ces 2 évènements, une cérémonie va être organisée le 2, 3 ou 4 mai prochain à 18h00; dates à pré-réserver en attendant d'avoir la confirmation définitive.

## 3) Projet de délibération

- **01/2006**: Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) – Enquête publique N° 1399 – Plan N° 29329-525

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération. En résumé, une première délibération avait été votée le 25 février 1999, mais un recours de diverses associations a obligé le canton à revenir en arrière sur l'attribution du niveau II de sensibilité au bruit, ce qui nécessite pour de nombreuses communes de voter un nouveau préavis.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

#### ► Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

(délibération votée en annexe)

**p. 4** (sur 6) PV CM 2006-02-16 mv

### 4) Divers

#### a) Remplacement de Lesley Cherubini

Lors de l'assemblée des signataires de la liste *Entente municipale*, plusieurs candidats ayant été proposés, le vote a finalement désigné à la majorité Julia Amici en tant que nouvelle conseillère municipale, commente Bernard Piguet.

La nouvelle conseillère municipale est applaudie par l'assemblée.

Le Président félicite également Julia Amici. Toutefois, indépendamment de la personne choisie, étant donné que toutes les personnes de l'assemblée ne connaissaient pas forcément les candidats proposés, il trouve qu'il serait judicieux que ce soit le cas. Il propose qu'à l'avenir, l'ensemble des signataires puisse faire connaissance avec tous les candidats avant de voter.

#### b) Ordre du jour

André Favre trouve peu courtois que la présentation du projet du lauréat du concours ne soit pas mentionnée à l'ordre du jour de ce Conseil, repoussant le début à proprement parler de celui-ci à 22h45!

Le Président s'associe à cette remarque et regrette de n'avoir pas pu réagir sur ce manquement, bien qu'il assume sa part de responsabilité en étant souvent absent des séances lors desquelles les ordres du jour sont préparés. Il pense que ce point avait sa place dans l'ordre du jour. Le Maire répond qu'il avait été précisé que cette soirée serait consacrée à débattre du projet du lauréat du concours, bien qu'effectivement il aurait pu être prévu que cette partie se fasse avant le Conseil Municipal, vers 19h00 par exemple, comme le suggère André Favre.

#### c) Candélabres

Certains habitants d'Essert déplorent que les anciens poteaux électriques laissés à côté des nouveaux magnifiques candélabres enlaidissent le paysage, selon André Favre.

#### d) <u>Dressage de chiens</u>

La commune ou l'USM a-t-elle autorisé le dressage pour l'attaque de chiens sur le terrain B à Rouelbeau, interroge André Favre ?

Le Maire et Marie-Rose Charvoz confirment qu'en aucun cas ce type d'autorisation ne saurait être - ou avoir été – donnée. Le Maire annonce que les ASM vont être mis à contribution pour régler ce problème.

#### e) Égout en travaux à la route de Gy

Pour finir, André Favre se fait le porte-parole de Guy Jotterand pour demander pourquoi les égouts doivent être descendus en vue d'une construction éventuelle future. Pourquoi quelqu'un doit-il payer plusieurs milliers de francs à nouveau alors qu'il a déjà fait ses branchements conformes en séparatif il y a 10-15 ans ?

Etienne Murisier souligne que cet aménagement permettra à Guy Jotterand de bénéficier d'une plus-value substantielle en cas de vente de sa parcelle.

Michel Périllat précise que cela permettrait effectivement à Guy Jotterand de faire un sous-sol chez lui. Il rappelle que l'égout est communal et qu'il est du ressort de l'Etat ou de la Commune de le modifier s'ils l'estiment nécessaire. Cette modification permettrait l'existence d'un sous-sol et un écoulement correct. D'autre part, ce travail

**p. 5** (sur 6) *PV CM 2006-02-16 my* 

lourd et coûteux découle d'un choix délibéré de Guy Jotterand de descendre ces cheminées à la hauteur de l'égout – conformément à la loi – pour que l'écoulement se fasse correctement dans le cas où il ferait un sous-sol. Enfin rajoute le Maire, il est à noter que le domaine de Guy Jotterand n'était pas totalement en séparatif jusqu'ici ; par ailleurs, les participations financières de la commune correspondent aux normes usuelles dans ce domaine.

#### f) Formation de jeunes et/ou d'apprentis

Etienne Murisier revient sur sa proposition de dégrèvement de taxe professionnelle pour les entreprises engageant des jeunes ou des apprentis, et sur la possibilité d'engager un apprenti à la Mairie. Le Président répond que ce sujet est à l'ordre du jour de la commission Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ) du 6 mars prochain.

#### g) Rouelbeau

Les championnats de football commencent ces jours - de plus en plus tôt dans la saison, ce qui est un argument supplémentaire de poids en faveur des terrains en gazon synthétique, indique Etienne Murisier.

### h) Abattoir

Pour finir, il rappelle de ne pas oublier la haie à implanter autour de l'abattoir, comme prévu dès le début du projet.

#### i) Eaux pluviales

Olivier Ménétrey revient sur la problématique des eaux pluviales qui se déversent sur la route à Corsinge, et demande à la Commune d'écrire au propriétaire concerné pour qu'il fasse les aménagements nécessaires.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.

D 1 .	, 1		1 . 1.	1/	3006	201 15
Prochaine	seance dii	Conseil Munici	nai •         ieiidi	16 mars	7006 a	Zunis
1 I OCHAINC	scance au	Consen munici	par , juan	10 mais	<b>=</b> 000 a	

Le Secretaire	Le President			
du Bureau du Conseil Municipal	du Conseil Municipal			
••••••				
François Mégevand	Florio Togni			

Annexe: délibération votée

**p. 6** (sur 6) PV CM 2006-02-16 mv



### République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 16 février 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

# **DÉLIBÉRATION Nº 01/2006**

Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) – Enquête publique N° 1399 – Plan N° 29329-525

Vu les arrêtés du Tribunal administratif des 19 juin 2001 et 23 mars 2004, ayant pour objet l'annulation des plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit adoptés par le DAEL,

vu la mise à l'enquête publique N° 1399 dont les documents ont été affichés, pour consultation, à la Mairie et au DAEL, qui s'est terminée le 14 décembre 2004 et n'a suscité aucune observation,

vu la demande du Département du Territoire, du 20 janvier 2006, demandant au Conseil municipal de préaviser le projet susmentionné,

vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), qui concrétise cet objectif,

vu l'article 15, alinéa 1, du règlement sur la protection de l'environnement, l'article 13, lettre f, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, et l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

De préaviser favorablement le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) concernant l'ensemble du territoire cantonal.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 27 mars 2006.

Meinier, le 24 février 2006